

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026 à 19 heures

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire demande la modification de l'ordre du jour avec le rajout de deux points :

- Contraction d'un prêt relais de 60.000 euros auprès du Crédit Agricole
- Subvention des associations

et la suppression du point n° 2 :

- Mise en conformité du régime indemnitaire des agents

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2026

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance. Personne n'ayant de remarque à formuler, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en conformité du régime indemnitaire des agents

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour.

3. Modification des membres proposés à la commission communale des impôts directs

Délibération DEL2026AVRI01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de proposer les noms des 6 membres titulaires et 6 membres suppléants :

Président de la commission : M. SEUGNET Alain	
Membres titulaires	Membres suppléants
Mme TIBURCE Stéphanie	M. DUGOURGEOT Raymond
Mme LACOUTURE Sandrine	M. ALLIN Christophe
Mme ALLERON Cynthia	M. CHAUBENIT Patrick
Mme ROBIN Mariannick	M. FEUGNET Alex,
M. GODET Philippe	Mme BAROT Brigitte
Mme GACQUER Isabelle	M. OLAS Thierry

CHARGE Monsieur le maire de transmettre cette proposition aux services fiscaux.

4. Vote des taux des taxes

Délibération DEL2026AVRI02

Monsieur le maire expose que la commission finances n'a pas eu d'autres choix financiers que de décider d'une augmentation des taux afin de pouvoir équilibrer le budget de fonctionnement.

En conséquence, Monsieur le maire propose d'augmenter les taux de 3 % comme suit :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,27 % (taux 2025 : 37.16 %)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,48 % (taux 2025 : 41.24 %)
- taxe d'habitation : 15,45 % (taux 2025 : 15,00 %)
- Cotisation foncière des entreprises - CFE : 22,55 % (taux 2025 : 21.89 %)

CHARGE monsieur le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

5. Approbation du budget primitif 2026

Délibération DEL2026AVRI03

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que la commission finances a fait la proposition de budget primitif 2026 qui a été annexée à la convocation

Monsieur le maire communique au conseil municipal les montants proposés à l'inscription pour le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	262 475,00	DEPENSES	683 714,00
RECETTES	377 526,00	RECETTES	683 714,00

Pour rappel, total budget :

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Budget voté	Restes à réaliser	Budget total		Budget voté	Restes à réaliser	Budget total
DEPENSES	262 475,00	325 051,00	587 526,00	DEPENSES	683 714,00		683 714,00
RECETTES	377 526,00	210 000,00	587 526,00	RECETTES	683 714,00		683 714,00

ANNEXE à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique, pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

5. Contraction d'un prêt relais de 60.000 € auprès du Crédit Agricole

Délibération DEL2026AVRI04

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour le prêt de 60.000 € inscrit au budget primitif 2026, la commune a reçu une proposition du Crédit Agricole.

Il explique que ce prêt relais est un prêt à très court terme qui servirait d'avance sur le fonds de compensation de TVA que la commune percevra dans deux ans sur les travaux de construction de la maison de santé, d'aménagement des parkings et de la création de la voie desservant la maison de santé.

Il annonce les conditions financières de la proposition de l'établissement bancaire :

Montant :	60.000 euros
Taux :	2,97 %
Durée :	24 mois
Périodicité des intérêts :	trimestriel
Remboursement du capital :	à terme échu ou à tout moment sans indemnités, lors de la perception du FCTVA
Frais de dossier :	150 euros
Échéance constante :	445,50 €
Coût global :	63.564 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de recourir à un crédit relais FCTVA auprès du Crédit Agricole d'un montant de 60.000 € aux conditions exposées ci-dessus

DÉCIDE de prendre l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de l'emprunt ainsi contracté

DÉCIDE de rembourser le crédit relais dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat

DÉCIDE de conférer à Monsieur le maire toutes délégations utiles pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

6. Subventions aux associations

Délibération DEL2026AVRI05

Monsieur le maire annonce au conseil municipal qu'au vu des difficultés financières cette année, la commission finances a proposé de baisser les subventions de toutes les associations basées sur la commune, de supprimer celles des associations dont le siège social est basé sur des communes voisines ou qui aurait une vocation plutôt commerciale mais de maintenir certaines subventions pour les associations suivantes :

- Associations reconnues d'utilité publique dans le secteur médical,
- Association en faveur des pompiers,
- Association de majorettes qui participent gracieusement à nos manifestations.

Monsieur le maire fait donc part de chaque proposition d'attribution ou de suppression des subventions faite par la commission finances.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

Associations	Subventions versées par année			
	2023	2024	2025	2026
Associations de la commune				
ACCA DE ST DIZANT DU GUA	600,00	600,00	600,00	500,00
ALTERNATIVE ANIMALE	600,00	600,00	600,00	500,00
AMICALE PETANQUE	600,00	600,00	600,00	500,00
ASSOC DES AINES RURAUX	600,00	600,00	600,00	500,00
ASSOC SAINT DIZANT EN FETES	600,00	600,00	600,00	500,00
FOYER RURAL	600,00	0,00	600,00	500,00
LES SECOURISTES DE L'ESTUAIRE			600,00	500,00
LES CIBLES SAINT DIZANAISES				500,00
VITAVI		600,00	600,00	0

Associations hors commune				
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG BENEVOLES	150,00	150,00	150,00	150,00
CTRE REG LUTTE CONTRE LE CANCER BDX ET SUD OUEST	150,00	150,00	150,00	150,00
LA MAGIE DU BATON	200,00	400,00	400,00	300,00
AMICALE DU SDIS DE SAINT-FORT-SUR-GIRONDE			200,00	200,00
AAPPMA LA GAULE JONZACAISE	100,00	100,00	100,00	0
TENNIS CLUB DE SAINT-FORT-SUR-GIRONDE			150,00	0
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES	4 200,00	4 400,00	5 950,00	4 800,00
TOTAL INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF	5 400,00	5 400,00	5 400,00	4 800,00

CHARGE monsieur le maire de faire procéder à leur règlement.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de deux logements d'habitation dans les locaux des dentistes au n° 2 et n° 4 place de la Mairie.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les locaux occupés précédemment par les dentistes ne sont plus loués depuis novembre 2025. Ces locaux ne rapportent plus de loyers depuis plus de 5 mois.

C'est pourquoi, il propose de les transformer en locaux d'habitation que la commune n'aura aucun mal à louer tellement la demande en logement est forte, il a, à ce propos, déjà reçu des demandes.

Monsieur le maire indique que cela nécessitera peu de travaux et surtout peu onéreux mais permettra à la commune de percevoir à nouveau des loyers pour ces locaux inoccupés depuis plusieurs mois.

Des devis vont être demandés pour leur remise en état fonctionnel.

L'ensemble du conseil municipal valide le projet de réhabilitation des anciens locaux des dentistes en deux logements séparés.

Demande de panneaux de vitesse réglementée

Monsieur CHAUBENIT Patrick demande la possibilité de mettre en place des panneaux pour réglementer la vitesse de circulation à 30 km/h au lieu-dit Le Sap. Il raconte que la vitesse y est excessive, ce qui occasionne parfois de petits incidents.

Monsieur le maire précise que cette question pourra être soulevée en commission voirie mais que cela nécessiterait la prise d'un arrêté municipal et l'achat de panneaux alors que le budget est déjà très serré.

Demande d'aménagement d'un point de dépôt de conteneurs à déchets supplémentaire

Monsieur DUGOURGEOT Raymond demande la possibilité d'aménagement d'un point de dépôt de conteneurs à déchets qui serait installé au bout de l'allée des Hirondelles.

Demande de travaux de voirie

Monsieur ALLIN Christophe indique qu'il y a des nids de poule encore à combler sur la commune.

Monsieur le maire lui répond que la commission voirie doit faire le tour de la commune pour recenser les travaux à prévoir sur les routes.

Madame LACOUTURE Sandrine aborde aussi le mauvais état de la route le long du pont allant Chez Morisset